



N° 16.14 CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 12 mai 2016, s'est réuni en session ordinaire à MAUBEC, le 25 mai de l'an deux mille seize sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 62 / Votants : 53

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (27)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (9)

3 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Mme BIDARD, est nommée secrétaire de séance.

Il est exposé :

Mme BIDARD rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du SMND il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €

Le comité syndical, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide la contractualisation d'une ligne de trésorerie aux caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 1,06 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Taux Effectif Global (TEG)	1,22 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 13 Juin 2016
Date d'échéance du contrat	le 12 Juin 2017
Garantie	Néant
Commission d'engagement	750,00 EUR, soit 0,15 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,20 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 25 mai 2016

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

